PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 21 février 2022

Lancement du portail dédié aux élections en France

À l'approche des élections présidentielle et législatives de 2022, le ministère de l'Intérieur met à votre disposition, électeurs et candidats, un nouveau portail dédié aux élections en France afin de vous accompagner dans les différentes démarches électorales et, plus largement, dans la compréhension de cet exercice démocratique essentiel à la vie de la Nation.

Afin de pouvoir voter lors des élections présidentielles et législatives de 2022 chaque citoyen doit être inscrit sur la liste électorale de sa commune de résidence.

Rappel : La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 2 mars en ligne, et au 4 mars en mairie.

Un portail à votre service

Pour la première fois, https://www.elections.interieur.gouv.fr/, ce portail ergonomique et intuitif, centralise sur une même plateforme l'ensemble des démarches relatives aux élections en France : inscription ou vérification d'inscription sur les listes électorales, procurations, informations sur votre bureau de vote, etc.

L'onglet " Démarches " a été pensé pour vous permettre en quelques clics, d'être redirigé vers les sites officiels sur lesquels vous pourrez effectuer vos démarches en ligne.

Les rubriques " Comprendre les élections " et " Les scrutins " vous apportent des contenus pour comprendre par exemple, le rôle et la finalité démocratique du vote, les différents types d'élections organisées en France, la compétence des élus, etc.

Alors n'attendez pas le dernier moment pour être sûr de pouvoir voter !

- Avant toute chose, vérifiez votre situation électorale. Vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données grâce au téléservice « Interroger sa situation électorale ».

- Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous pouvez effectuer votre demande d'inscription en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, et jusqu'au 4 mars 2022 en mairie. Pour demander

Contact presse

Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives : avoir le droit de vote et avoir une attache avec la commune. À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents : un justificatif de votre identité et un justificatif de votre lien avec la commune.

- En cas d'absence, pensez à effectuer une procuration

Une foire aux questions (FAQ) actualisée régulièrement par les services du ministère de l'Intérieur, est également accessible. Elle regroupe les interrogations les plus fréquentes au sujet des élections en France. Qui peut voter ? Quelles sont les mesures prises pour les élections au regard du contexte sanitaire ? Comment et où voter ? etc. Toutes les questions les plus communément posées par les internautes trouvent ainsi leur réponse.

Un portail qui offre un accès complet aux résultats des élections

La rubrique " Résultats " vous permet de consulter en direct les résultats provisoires au fur et à mesure des remontées lors des soirées électorales de l'élection présidentielle pour le premier tour, le 10 avril 2022 et le second tour, le 24 avril 2022, ainsi que les résultats définitifs après chaque élection. Elle donne accès à leur certification dans l'ensemble des bureaux de vote tout au long des journées électorales.

Contact presse
Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01